



Bulletin du Syndicat National Unitaire des Instituteurs,  
Professeurs d'école et PEGC. Section de l'Aveyron.

SNUipp-FSU 12  
1 rue de la Montagne  
12300 DECAZEVILLE  
Tél : 05.65.43.40.11  
Fax : 05.65.43.49.29  
courriel :  
snu12@snuipp.fr  
Minitel : 3615 ACADY2  
http://12.snuipp.fr  
http://www.fsu-sd.org/  
~site12/

fenêtres  
sur Cours 12

Dispensé de timbrage Decazeville CC - T1



DÉPOSÉ LE 04 / 04 / 2007

## La voix des personnels du Service Public d'Éducation

La FSU a rencontré les candidats, présenté ses propositions pour l'éducation et constaté que « la plupart des propos [des candidats] (...) étaient surdéterminés par l'idée a priori de réduire les dépenses et de faire des "gains de productivité" ». Pour la FSU, **les dépenses d'éducation sont d'abord un investissement pour l'avenir.**

Quelles que soient les options de chacun, les choix que nous ferons dans l'isolement, le bilan des dernières années pèsera d'un grand poids. Jamais peut-être nous n'avons subi autant de coups : ni l'école (loi d'orientation Fillon, sode, lubies de Robien, etc.), ni les personnels (loi Fillon sur les retraites, salaires, sanctions, etc.) n'ont été épargnés. Mais c'est dans le domaine des valeurs que les options mises en œuvre sont les plus révoltantes. Ce gouvernement a renoncé au droit à l'éducation pour tous, il a ramené l'âge de la scolarité obligatoire à 14 ans, il a mené la chasse aux enfants de sans-papiers, il a promu des pratiques bonapartistes qui consistent à appliquer strictement ce que le chef décide. S'il devait y avoir échec c'est que les directives ne seraient pas correctement appliquées... Ajoutons à cela que le droit de grève lui-même est sans cesse placé sur la sellette y compris par certains candidats.

C'est que les tenants de ces politiques régressives, eux, ne s'y trompent pas. L'exemple de la victoire contre le CPE est là : c'est par l'intervention des citoyens qu'on peut empêcher le pire et gagner le meilleur. C'est cela qui a guidé les 2600 manifestants pour les services publics à Fimi le 31 mars dont nombre de personnels des écoles. C'est le peuple qui, de tous temps, a imposé les conquêtes sociales et ce, à tous les gouvernements comme à tous les puissants.

Très bientôt nous voterons, mais quels que soient les résultats, nous devons continuer à faire entendre la voix des personnels du service public d'éducation.

### Déclaration commune - Conseil Supérieur de l'Éducation (2/04/07)

La mise à l'ordre du jour du CSE de questions aussi essentielles que les modifications des programmes de l'école primaire, d'une partie de ceux du collège, la rénovation du diplôme national du brevet, ou la mise en place d'un livret de compétences s'effectue dans des conditions inacceptables.

Le SGEN-CFDT, la FCPE, le SNUipp, le SNES, le SNEP, le SNUEP, le SE-UNSA, le SNPDEN, le CIEL, la LIGUE de l'ENSEIGNEMENT l'UNL, l'UNEF, la FEP-CFDT, la CFDT, l'UNSEN-CFDT, la CGT, le SNALC, le CSEN, l'UNSA-éducation, la FSU dénoncent l'entêtement du ministère à présenter, dans l'urgence qu'aucune raison pédagogique ne justifie, des textes qui engagent l'avenir de l'école et des élèves, dans une impréparation totale, sans véritable concertation avant et pendant les commissions du CSE et sans consultation de la communauté éducative.

Rien ne saurait justifier une telle précipitation d'autant que les membres du CSE n'auront même pas une vision globale des transformations engagées (livret de compétences non élaboré à ce jour, révision très partielle des programmes du collège...)

C'est pourquoi elles vous demandent de retirer ces textes de l'ordre du jour.

numéro 57

Avril 2007 - 0,50 € - ISSN 1165 - 3116

Le 3 avril 2007  
J.L. Tomero

**MOUVEMENT 2007**  
Faites nous parvenir un double  
de vos vœux.

## Audience Direction 28 mars 2007

Le SNUipp a rencontré l'IA le mercredi 28 mars 2007. La délégation était composée de Marie-Noëlle Dantan (dir Balsac), Anne Dominique Hanf (Dir mat Boyne), Sylvie Picard (Dir mat Sébazac), William Despeyroux (Dir St Rome de Cernon) et de Jean-Luc Tornero (sec. dép SNUipp).

Nous venions déposer les **pétitions** (plus de 500 signatures), motions des conseils des maîtres, conseils d'écoles et courriers et pétitions de soutien des parents d'élèves et maires, tous documents protestant contre les sanctions pour « absence de service fait » prononcées par l'IA et demander à l'IA de revenir sur la sanction et de rendre les 30<sup>ème</sup> retenus.

Le SNUipp a rappelé que ces sanctions dans la 7<sup>ème</sup> année d'une action largement suivie étaient une atteinte au droit des personnels de protester et d'agir y compris par des blocages. Les directeurs et directrices ont dit avoir été blessés par l'intitulé même de la sanction : **la mention « absence de service fait » dans une fonction qui ne cesse de voir s'alourdir tâches et responsabilités est vécue comme une atteinte à leur dignité.**

Le SNUipp a constaté qu'en dépit de son engagement à maintenir le dialogue, l'IA a choisi de sanctionner alors même que **tous les IA n'ont pas retransmis la consigne du ministre.** Une enquête rapide montre en effet que moins de la moitié des IA ont choisi le retrait d'un 30<sup>ème</sup> alors que dans tous les départements l'action de blocage administratif se poursuit.

Ce choix, le SNUipp l'a souligné, est à rapprocher de la mise en route de la nouvelle procédure en cas de refus d'inspection ainsi que du ton « insistant » employé dans la dernière relance à propos de « bases Elève ». La SNUipp a clairement indiqué qu'il considérait ces éléments comme des signes, compte tenu du climat général, d'une **inflexion vers un autoritarisme certain de la part de l'IA.**

Sur l'absence de service fait, le SNUipp a non seulement contesté le libellé mais clairement indiqué que **c'est d'abord l'administration elle-même qui est en absence de service fait** (par exemple sur les frais de déplacement insuffisants, intolérablement tardifs ou nuls – animations pédagogiques, ou encore sur la visite médicale périodique). L'IA a reconnu ces manques.

L'IA, sur les sanctions envers les directeurs a protesté de son « légalisme » et revendiqué n'avoir pas modifié son engagement en faveur d'un dialogue qui, sur ce point comme sur d'autres, rencontrent des positions qui peuvent être très différentes voire en affrontement. Il a reconnu qu'il était logique que, désormais du fait de sa décision, les enseignants de l'Aveyron se montrent méfiants vis-à-vis de ses interventions, et l'a regretté, tout en disant devoir s'en accommoder. **L'IA a reconnu que le dossier direction n'est pas bouclé : ni par la signature du protocole, ni du fait de la poursuite de l'action.**

Concernant la procédure en cas de **refus d'inspection**, l'IA a indiqué sa volonté de ne pas aller au bout de la démarche c'est-à-dire jusqu'à la CAPD disciplinaire. L'IA a rappelé sa volonté de voir évoluer la situation ; il a expliqué que déjà un collègue, depuis longtemps en refus, s'il continue à refuser la visite de l'IEN en classe, avait accepté de remettre les documents demandés par l'administration. Le SNUipp a rappelé sa position : si nous n'appelons pas au refus d'inspection, nous défendons tous les personnels. **Pour le SNUipp, c'est l'IA lui-même qui crée l'impasse et la possibilité de la sanction.**

Sur « **Bases Elève** », l'IA a concédé que l'Aveyron est le dernier de l'académie en nombre de volontaires pour l'expérimentation. Cela expliquerait, selon lui, le ton employé dans son dernier courrier motivé par un désir de monter en puissance avant l'échéance de la rentrée 2009. Le SNUipp a regretté que l'IA ne rappelle pas qu'il s'agit encore d'une expérimentation et qu'elle est donc tributaire du volontariat. Le SNUipp a dénoncé l'attitude du ministère qui refuse de modifier « bases élèves » en tenant compte de nos remarques. Comment remplir la case nationalité alors que nous ne sommes pas habilités à demander leurs papiers aux parents et que nous refusons de devenir des auxiliaires de police ? Comment ne pas s'inquiéter quand la CNIL elle-même s'alarme du nombre de plus en plus important de croisements de fichiers ? Le SNUipp a par ailleurs redit que les derniers développements de l'actualité (Maternelle Rampal, etc.) ne peuvent que nous renforcer dans notre détermination à appeler les collègues à ne pas s'inscrire dans cette expérimentation et à refuser de remplir les champs nationalité, absentéisme et suivi RASED.

*L'inspecteur d'académie a écrit aux écoles le 19/03. Il fait montre d'une insistance certaine à propos de Base Elèves. Voici le courrier que nous lui avons adressé le 22 mars.*  
M. l'Inspecteur d'Académie,  
Vous avez adressé aux écoles de l'Aveyron un nouveau courrier pour inciter les directrices et directeurs d'écoles à s'inscrire dans la mise en place de base élèves 1<sup>er</sup> degré.  
Le SNUipp12 déplore que vous n'avez pas rappelé que cette démarche reste du domaine du volontariat.  
Pour le SNUipp, base élèves n'est pas un simple outil de gestion.  
Vous savez que le SNUipp continue à porter un mot d'ordre de boycott de base élèves et que, pour les écoles déjà engagées, nous appelons à neutraliser certains champs (nationalité, absentéisme, suivi RASED). Nous nous devons de vous rappeler que les directrices et directeurs n'étant, fort heureusement, pas habilités à demander les papiers d'identité aux parents, ils ne peuvent donc remplir le champ nationalité. Le SNUipp confirme son mot d'ordre dont la nécessité est aujourd'hui renforcée quand on sait que le ministère de l'éducation n'a apporté aucune réponse à nos demandes de modifications qui apporteraient des garanties sur les nombreux problèmes que soulève l'utilisation de ce logiciel. Le SNUipp est d'autant plus inquiet que nous avons pu observer que les arrestations d'enfants sans papier sont nettement moins fréquentes dans les écoles que dans le 2<sup>nd</sup> degré où existe déjà une base élèves.  
Par ailleurs, le SNUipp conteste que base élèves puisse être une réponse aux demandes d'allègement des tâches des directeurs comme vous l'écrivez. Il n'est qu'à voir, alors même que le nombre d'écoles engagées dans l'expérience reste très limité, les difficultés créées d'ores et déjà par le serveur dont la stabilité n'est guère assurée. De même, vous connaissez les difficultés de gestion de l'informatique dans les écoles, les vicissitudes de connexion, ou la complexité du dialogue avec les maires dans certaines communes.  
Pour toutes ces raisons, le SNUipp appellera à nouveau les personnels à pas s'impliquer dans base élèves et refuser de collaborer à une expérience dont personne ne peut garantir l'innocuité.

## Maladresse ou irrespect ?

Fin mars des collègues TR affectés sur remplacement long (dont 1 au moins par toute l'année) apprennent presque par hasard<sup>1</sup> qu'ils vont devoir laisser leur classe à un PE2 pour le stage terminal. Sachant que les stagiaires IUFM connaissent leur lieu de stage depuis début mars, l'info est disons, tardive... mais aussi très surprenante car aucun des deux collègues n'a sollicité de stage et surtout personne ne les a prévenus d'une possible inscription sur la liste des points de chute des stagiaires. Ici, nous conviendrons ensemble qu'il y a disons « maladresse »<sup>2</sup> de la part de notre administration, un coup de fil est pourtant vite passé. Bref, tout ça ne vaudrait peut-être pas un écho dans un bulletin syndical...

Quand on apprend que les TR en question sont sollicités pour effectuer des remplacements durant ledit stage, on ne parle plus de maladresse ou de loupé, il y a bien intention : c'est bien parce qu'ils sont remplaçants qu'on a pensé à eux, pourquoi alors oublier de les prévenir ? Du coup, comment ne pas conclure à un irrespect certain envers les collègues ?

Pour le SNUipp, ce sont bien les conditions budgétaires qui sont à la source de ces pratiques. Nous appelons les collègues à refuser de s'habituer à ces petits coups de canifs que nous subissons quasi quotidiennement venant de tous côtés. Respecter l'engagement des personnels, tous les personnels, ne doit pas devenir un luxe, c'est une condition nécessaire à l'accomplissement de nos missions : à chacun de nous de faire en sorte que personne ne l'oublie<sup>3</sup>.

1. copie d'un courriel qui ne leur était manifestement pas adressé

2. quoiqu'à force d'accumuler des maladresses, on ne frise même plus l'impolitesse

3. le SNUipp s'en est entretenu directement avec l'IA lors de l'audience du 28/03

## Lettre ouverte d'un instit à tous ceux qui ne veulent pas de cette France d'après.

Depuis quelques temps circule sur Internet une photo où l'on voit, sagement rangée sous la bannière « UMP : Imaginez la France d'après », une brochette impressionnante de CRS. L'évidence du télescopage du slogan avec son illustration policière faisait sourire, comme un pied de nez au batage médiatique.

Je ne souris plus aujourd'hui.

Comment aurions-nous pu imaginer que l'on puisse garder à vue une enseignante parce qu'elle a tenté de protéger des enfants, ses élèves ?

Ce qui est arrivé à notre collègue de l'école maternelle Rampal à Paris, pourrait nous arriver à tous : aucun de nous ne laisserait des enfants sous les lacrymogènes. Nul besoin d'y réfléchir, c'est un réflexe : secourir les enfants. Nul besoin d'être engagé pour faire ce qu'à fait notre collègue : ouvrir les portes de son école pour soustraire les enfants aux gaz. Nul besoin d'être enragé alors pour hurler sa révolte devant la violence des forces de l'ordre.

J'en connais beaucoup des directrices d'école, je les vois : toutes, sans exception, auraient fait la même chose.

Je sais que tous en apprenant cette nouvelle nous avons eu la même incompréhension face à ces violences : des fouilles au corps, des rafles et des gaz devant une école, au milieu d'enfants de maternelle, et une directrice en garde à vue pour avoir fait ce qui n'a nul besoin d'être inscrit dans la longue liste de nos missions d'enseignants.

Ce qui est reproché à notre collègue, est-ce d'avoir cru que son travail, son devoir ne s'arrête pas aux portes de l'école ? Est-ce d'avoir imaginé que comme citoyenne elle ne pouvait laisser faire ? Ou bien est-ce le réflexe d'humanité qu'on lui reproche ?

Notre collègue directrice est ressortie du commissariat. Je veux ici la saluer et lui dire que non, décidément, on ne veut pas de leur France d'après.

Notre France, c'est celle qu'ils cherchent à disperser à grands déploiements des forces d'un ordre inacceptable, celle qui ne devrait rien avoir à craindre des gardiens de la paix.

Notre France, c'est celle qui revendique le droit à l'éducation pour tous.

Notre France, c'est celle qui ne s'accoutume pas de la chasse aux plus faibles, celle qui résiste...

Pourquoi faut-il qu'à quelques jours du décès de Lucie Aubrac, ce beau mot « résister » paraisse d'un coup contenir tant de fraternité opposée à tant de banale violence ?

Dans quelques semaines, nous ne manquerons pas l'occasion de faire le choix du refus de la violence mais les intérêts qu'elle sert sont si puissants que nous devons continuer notre résistance et ce, soyons-en persuadés, quelle que soit la nouvelle donne.

Jean-Luc Tornero

---

## Inacceptable Ingérence

Le maire de Millau a dernièrement adressé aux directrices et directeurs d'écoles maternelles et élémentaires de sa ville la photocopie d'un article paru dans le « Monde ». Intitulé « *Les entreprises remettent la dictée à l'ordre du jour* », l'article s'étend longuement sur quelques évidences : à l'embauche, l'orthographe et une maîtrise syntaxique évidente sont convoquées. Cette « nouvelle » méthode de sélection est mise en évidence pour des recrutements d'ingénieurs, de cadres ou assimilés. Le « Monde » surfe à l'évidence sur la mode du « niveau qui baisse » à cause « d'Internet et des SMS ». Le député-maire de Millau, qui signe « ancien ministre », a peut-être voulu se montrer facétieux quand il écrit « ...copie d'un article (...) paru dans...<sup>1</sup> ».

Nous ne serions pas dans un tel climat délétère à propos de l'école et des « bonnes vieilles méthodes », nous n'aurions pas subi les crachats et les appels à la délation de l'association « SOS-Education », nous n'aurions pas connu l'activisme et les lubies d'un ministre qui a tenté par tous les moyens (dont les sanctions) d'imposer ses vues contre les personnels, nous ririons de cette initiative et de ce « t » si mal placé qu'il réduit en cendres toute la leçon.

Mais il ne s'agit pas d'une farce, à l'heure où la loi « prévention de la délinquance » fait du maire un shérif, à l'heure de « Base élève », à quelques jours des élections, comment ne pas voir l'ingérence ? Et l'absurdité d'une conception, celle que tous les ministres de ce gouvernement ont mise en œuvre : le chef parle, nous obéissons. C'est d'ailleurs la seule compétence qui nous est laissée.

# Visite médicale, service non fait, Monsieur le ministre !

Le Ministre de l'Éducation Nationale s'est employé, à travers des campagnes de dénigrement systématiques (lecture, calcul, etc.) à désigner les enseignants comme les seuls responsables, les seuls « coupables » des maux de l'école et de la société. Au lieu de chercher à améliorer réellement nos conditions de travail, le taux d'encadrement, l'aide pédagogique aux enfants en difficulté, il lui a paru bien plus utile de chercher à semer la zizanie entre les parents et l'école, s'appuyant sur une vision passéiste et rétrograde de l'enseignement. Il a contribué ainsi à dégrader les relations entre enseignants et usagers...

En s'attaquant aux directrices et directeurs récalcitrants, ces enseignants pas assez obéissants qui ont eu le toupet de se lancer dans l'action pour exiger des conditions de travail dignes d'une école de qualité, c'est l'ensemble de la profession qu'il tente de mettre au pas.

Méprisant leur investissement professionnel, les heures passées à se transformer en assistante sociale, animateur pédagogique, responsable de la sécurité incendie, interlocuteur des mairies et autres services départementaux, secrétaire pour les toujours plus nombreuses tâches demandées par l'administration et j'en passe... il tape un petit peu au hasard (rappelons qu'il n'y a que certains départements touchés par les mesures de retrait de salaire aux directeurs) sur ces directrices et directeurs (cf. p.2 Audience Direction du 28 mars 2007).

Et notre Ministre accomplit-il vraiment TOUTES les tâches qui lui incombent légalement ?

## On peut citer par exemple la médecine du travail...

**A quand remonte votre dernière visite médicale professionnelle ? En avez-vous déjà seulement effectué une seule ? Saviez-vous que nous y avons droit une fois par an ?** L'accord Fonction Publique du 26 juillet 1994 et ses décrets d'application prévoient :

- une visite annuelle en cas de risques particuliers et pour tous les agents qui le souhaitent
- à défaut, ils doivent faire l'objet d'une visite médicale auprès du médecin de prévention tous les 5 ans, ou fournir la preuve à leur administration qu'ils ont bénéficié d'une visite médicale.
- des autorisations d'absence sont accordées pour permettre aux agents de passer des examens médicaux
- il prévoit un rapport annuel du médecin de prévention.

Mandaté par ministre et recteur, l'Inspecteur d'Académie n'a pas hésité à demander des sanctions financières contre les directrices et directeurs qui n'avaient pas renvoyé l'enquête n°19.

A notre tour, demandons lui de respecter les textes officiels :

## **le SNUipp appelle tous les personnels à écrire à l'IA pour demander à bénéficier du droit à une visite médicale.**

Nous savons bien que le nombre de médecins de prévention étant insuffisant, en cas de demande massive des collègues, l'Inspection Académique sera dans l'impossibilité de donner suite à nos demandes dans des délais raisonnables.

**Avant de sanctionner ceux qui s'échinent à faire leur travail, il serait bon que Ministre(s), recteurs et IAs se mettent en conformité avec les textes, sur ce point comme sur d'autres, ils sont en « absence de service fait » et ce, depuis des années.**

## SOMMAIRE

p.1 Éditorial - Déclaration commune au CSE du 2/04/07

p.2 Audience Direction - Base Elèves

p.3 Maladresse ou Irrespect - Ingérence - Lettre ouverte

p.4 Service non fait

### En encart

Pétition : Le projet EPEP doit être abandonné

### Comité de rédaction:

William Despeyroux, Romain Fayel, Valérie Tavernier, JL Tornero, Noëlle Villeneuve

Bulletin du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC • SNUipp-FSU12, 1 rue de la Montagne, 12300 Decazeville Tél: 05 654 340 11 Fax: 05 654 340 29 • Directeur de la publication: J.L. Tornero • Rédacteur en chef: J.L. Tornero • Imprimé par nos soins • CPPAP: 0210 S 0718 3 • ISSN 1165-3116 • Trimestriel. Prix du numéro 0,50 €. Abonnement 3 €.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp12. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant au SNUipp-FSU12.

	date
Mme, M.....	
.....	
à	
M. l'Inspecteur d'Académie s/c de M. (Mme) l'IEN chargé de la circonscription .....	
objet : demande de visite médicale professionnelle	
M. l'Inspecteur d'Académie,	
Enseignant (Instituteur ou PE) à l'école ....., je n'ai pas bénéficié de visite médicale dans le cadre professionnel depuis le.....	
L'exercice en présence de jeunes enfants appelle pourtant des dispositions et un suivi particulier indispensables dans le cadre de la médecine de prévention pour les élèves et les personnels.	
J'ai l'honneur de solliciter une visite médicale dans le cadre de la médecine de prévention ainsi que le prévoient l'accord Fonction Publique du 26/07/1994 et ses décrets d'application.	
Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,....	

Modèle de lettre pour demander la visite médicale aux services de l'IA.